

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

28 novembre 2018

## L'AMF publie sa feuille de route sur la finance durable

**La finance durable est une des huit priorités de l'AMF pour l'année 2018 et un axe structurant de sa stratégie " #Supervision 2022 " publiée en début d'année. La feuille de route détaille comment l'AMF entend répondre aux tendances observées sur le marché et intégrer les objectifs de la finance durable dans l'ensemble de ses activités.**

Au-delà des initiatives politiques fortes telles que la signature de l'Accord de Paris en 2015 et la publication du Plan d'action de la Commission européenne pour la finance durable en mars dernier, plusieurs évolutions ont contribué à changer les perceptions et les pratiques de la communauté financière ces dernières années. La prise de conscience du risque climatique, le consensus grandissant pour reconnaître l'influence des facteurs environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance (ESG) sur la performance des portefeuilles d'investissement et la croissance rapide de l'investissement responsable et du marché des obligations vertes sont quelques exemples de cette mutation.

Dans un contexte où l'émergence d'un modèle financier qui intègre mieux les enjeux de durabilité apparaît comme une tendance de fond du marché, que ce soit au niveau des entreprises, des intermédiaires financiers et des investisseurs, le régulateur entend décliner son action autour des axes suivants :

- l'accompagnement et la sensibilisation des acteurs pour faire progresser les bonnes pratiques ;
- l'encouragement de l'innovation pour une finance durable ;

- la supervision pour s'assurer notamment de la pertinence des informations données ;
- la collaboration avec les autres régulateurs et la participation aux travaux européens et internationaux ;
- la pédagogie vis-à-vis des épargnants afin de les aider à appréhender cette nouvelle offre de produits.

Signe de son engagement, l'AMF annonce également la création d'une nouvelle unité " Stratégie et Finance Durable, " dirigée par Julie Ansidei, Secrétaire du Comité Exécutif. Cette unité s'appuiera sur une équipe pluridisciplinaire issue des différentes directions de l'AMF pour mettre en œuvre cette feuille de route de manière transversale.

*" Les besoins de financement pour assurer la transition vers un modèle économique qui assure la sauvegarde de notre environnement sont immenses. Si l'industrie financière ne démontre pas qu'elle est utile pour assurer cette transition, elle perdra une opportunité de se réconcilier avec nos concitoyens. Le régulateur a un rôle important à jouer pour accompagner et encourager ce développement, en veillant à préserver les conditions de la confiance " a déclaré **Robert Ophèle**, Président de l'AMF.*

Des commentaires peuvent être adressés à l'email suivant **jusqu'au 31 janvier 2019** :  
[directiondelacommunication@amf-france.org](mailto:directiondelacommunication@amf-france.org) URL =  
[mailto:directiondelacommunication@amf-france.org]

*À propos de l'AMF*

*Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site <https://www.amf-france.org>*

## CONTACT PRESSE

---

— Direction de la communication  
de l'AMF - Sandrine Levallois

+33 (0)1 53 45 60 81  
+33 (0)1 53 45 60 28

## En savoir plus

📄 Finance durable : quel rôle pour le régulateur ? Feuille de route AMF

## SUR LE MÊME THÈME

📡 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

09 juin 2022

La Commission Climat et finance durable (CCFD)



PRISE DE PAROLE

FINANCE DURABLE

08 juin 2022

Discours de Robert Ophèle, président de l'AMF - Colloque du Conseil scientifique de l'AMF : " Reportings extra-financiers en Europe " - Mercredi 8 juin 2022



ACTUALITÉ

EUROPE & INTERNATIONAL

02 juin 2022

L'AMF renouvelle son appel à la mise en place d'une réglementation des fournisseurs de données, notations et services ESG



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02